

Votre protection en cas de mise en cause de votre responsabilité civile professionnelle, y avez-vous pensé ?

Votre professionnalisme vous conduit à tout mettre en œuvre pour satisfaire les besoins de votre clientèle. Pourtant, votre responsabilité peut être mise en cause par l'un de vos salariés, de vos clients, ou toute autre personne.

Les conséquences qui peuvent en résulter sur votre trésorerie sont rarement prévisibles et peuvent déstabiliser le cours de votre activité.

Pour vous protéger, nous vous proposons une garantie Responsabilité civile professionnelle que vous pouvez compléter par une garantie Protection juridique.

Vos activités ne sont pas sans risques



Que faire si...

- En procédant à l'élagage d'un arbre chez votre client, une branche est tombée et a détérioré sa voiture. Il vous demande réparation.
- Lors d'une mission, votre employé a endommagé le matériel informatique qui lui avait été confié par votre client. Ce dernier exige un remboursement.
- Une erreur dans la traduction du mode d'emploi d'un appareil ménager a été à l'origine de dommages corporels subis par des utilisateurs. Votre responsabilité est mise en cause.

- La mise en cause de votre responsabilité peut résulter d'une faute, erreur, négligence ou omission, de votre part ou de celle de l'un de vos salariés, ayant causé des **dommages (corporels, matériels ou financiers) à un client ou à un tiers**.
- **Nous prenons en charge les conséquences financières de ces dommages**. Nous assurons également votre **défense** et vos **recours (amiables ou judiciaires) contre les responsables**.
- Avec 100 % Pro Services, vous êtes protégé **pendant** l'exercice de votre prestation, comme **après son achèvement**.

Vous avez besoin d'une protection juridique



Que faire si...

- En conflit avec l'administration fiscale, vous ne savez pas comment vous défendre. Vous avez besoin des recommandations d'un juriste.
- Votre salarié vous poursuit devant les Prud'hommes.
- Vous êtes en désaccord avec l'un de vos clients sur le montant d'une facture.

- Désaccord contractuel, litige, procédure... Dans un environnement juridique et fiscal de plus en plus complexe, faire appel aux conseils de spécialistes est souvent indispensable.
- Qu'il s'agisse d'une question juridique, fiscale ou salariale, vous bénéficiez d'un **service d'assistance juridique** qui vous informe et vous conseille sur simple appel téléphonique.
- En fonction de la situation, nous prenons en charge votre **défense** et intervenons au mieux de vos intérêts, de la recherche d'une **solution amiable** au suivi d'une procédure.
- En cas de litige, vous bénéficiez du libre choix de l'avocat et de la prise en charge des frais et honoraires d'experts et d'avocats dans les limites prévues au contrat.

Assurer vos biens professionnels, y avez-vous pensé ?

Vos équipements et vos locaux sont indispensables à l'exercice de votre activité. Ils représentent un investissement que vous devez préserver pour garantir la pérennité de votre entreprise.

Avec 100 % Pro Services, vous choisissez les garanties qui vous correspondent le mieux.

Vos locaux et vos équipements peuvent subir des dommages



Que faire si...

- Vos données informatiques ont été détériorées et vous devez faire face à des frais de reconstitution.
- Pendant le week-end, des cambrioleurs se sont introduits dans vos locaux professionnels et ont volé votre matériel informatique et une partie de votre mobilier.
- Un dégât des eaux a endommagé les aménagements que vous avez financés dans les bureaux dont vous êtes locataire.

- Vol, dégât des eaux, incendie, dommages électriques... Vos biens professionnels sont exposés à des risques imprévisibles qui peuvent mettre à mal le développement de votre activité.
- Nous vous proposons **un contrat modulable** selon vos choix :
 - vous choisissez parmi un large éventail de garanties ;
 - vous déterminez le montant de franchise et le mode d'indemnisation qui vous conviennent (en valeur à neuf sur 3, 5 ou 10 ans ou en vétusté déduite).
- Autre avantage : si, au cours de l'année, vous faites l'acquisition d'un nouveau matériel, ce dernier est automatiquement assuré dans la limite des garanties souscrites.

Vous êtes souvent en déplacement professionnel



Que faire si...

- Bousculé dans la rue, vous avez fait tomber votre tablette tactile. Vous devez la faire réparer.
- Vos outils professionnels ont été volés dans votre véhicule.

- Déplacement chez un client, trajets professionnels, participation à des salons... Votre mobilité nécessite une protection de vos équipements **même en dehors de votre lieu de travail**.
- Avec la **garantie Matériel professionnel hors locaux**, nous les couvrons lors de vos trajets, y compris lorsque vous les transportez chez vous.

Votre activité doit être maintenue en cas de coup dur



Que faire si...

- Votre principal collaborateur a eu un accident et est immobilisé. Vous devez sous-traiter une partie de son activité.
- Vos locaux sont inaccessibles suite à un incendie. Vous continuez pourtant de payer vos charges fixes, en plus du coût de location des nouveaux bureaux.

- Un incendie, un dégât des eaux, un vol, un bris de matériel ou encore un accident corporel peuvent freiner ou interrompre votre activité et entraîner une perte de votre chiffre d'affaires. Il vous faut reprendre dans les meilleurs délais.
- **Nous prenons en charge les frais liés à la reprise rapide de votre activité** : location temporaire de nouveaux locaux et de matériels, frais de sous-traitance, dépenses pour informer vos clients et vos fournisseurs...

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

